

DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance ordinaire du 18/03/2025

Délibération numéro : null

Nombre de membres en exercice 7

Nombre de membres présents 7

Nombre de suffrages exprimés 7

Abstention(s) 1

VOTES	
Pour :	6
Contre :	0

Date de convocation 13/03/2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	129 495,14	25 502,33	0,00	25 502,33	129 495,14
Opérations exercice	88 408,07	100 618,28	38 710,72	152 670,38	127 118,79	253 288,66
Total	88 408,07	230 113,42	64 213,05	152 670,38	152 621,12	382 783,80
Résultat de clôture		141 705,35		88 457,33		230 162,68
Restes à réaliser	0,00	0,00	154 530,51	48 994,80	154 530,51	48 994,80
Total cumulé	0,00	141 705,35	154 530,51	137 452,13	154 530,51	279 157,48
Résultat définitif		141 705,35	17 078,38			124 626,97

Gérard Rousset se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Gérard Rousset vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Gérard Rousset pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
A CHAULHAC

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : ROUSSET Gérard (Maire), ROUSSET Daniel (Adjoint au Maire), ARCHER Laurent (Adjoint au Maire), ARCHER Christine (Conseiller municipal), BRUNEL Didier (Conseiller municipal), POURCHER Alain (Conseiller municipal), COMBES Thierry



Handwritten signatures of the council members: Brunel, Arché, and Combès.

Date de transmission de l'acte: 20/03/2025

Date de réception de l'AR: 20/03/2025

048-214800468-DE_007_2025-DE

A G E D I